

# ACTIVITES ENCADREES Saison 2018/2019

## 4/5 ANS - 6/7 ANS - 8/9ANS

### Recommandations pour les 4/5 ans et 6/7 ans

Pour toute animation, le club organisateur doit faire une demande auprès de l'OTD 64, un mois avant.

Il s'engage à respecter les règles et les recommandations fédérales pour ces catégories d'âge.

**Compte rendu succinct vers l'OTD 64 :** Noms des clubs, effectifs, signature du président attestant que tous les participants sont licenciés (cert. Médicaux)

#### Participation :

- ↳ A partir de la ceinture blanche
- ↳ Passeport pas obligatoire
- ↳ 1 timbre de licence – certificat médical (règlement médical – annexe 7 - article 8)
- ↳ Les Juges/Arbitres seront en judogi

Pour toutes demandes de documents administratifs, adresser une demande par Mail au Comité

#### 4/5 Ans

Contenus pédagogiques : Sous la responsabilité de l'Enseignant du club qui accueille.

- ↳ Un parcours de jeux éducatifs à base d'exercices d'adresse visant l'éveil moteur.      Référence : Document fédéral, l'éveil judo
- ↳ Cette animation doit réunir au moins 2 clubs
- ↳ Durée Maxi : 45 minutes
- ↳ Récompenser la participation : diplômes, goûter,...

#### 6/7 Ans

Contenus pédagogiques : Sous la responsabilité de l'Enseignant du club qui accueille.

#### **Après une pesée (en judogi et un contrôle strict de la licence et du certificat médical).**

- ↳ Un parcours de jeux éducatifs et d'exercices ludiques : les déplacements, les roulades, les chutes, jeux d'équilibre, latéralisation, mobilités debout et sol, tout seul, à deux, etc....
- ↳ Les animations peuvent s'effectuer sous formes de randoris éducatifs (sous formes de poules : préciser les consignes techniques pour l'attitude et la saisie  
L'arbitre devra intervenir de façon préventive, afin de sécuriser le randori
- ↳ Il est possible d'aménager la formule TORA NO KO TAÏ KAÏ (éviter d'évaluer 2 fois le même judoka pour le Yaku Soku Geiko, faire un tournus pour les juges/enseignant)
- ↳ Il est essentiel de relativiser le résultat et de valoriser la participation : diplômes, écussons, goûter, récompense pour chacun
- ↳ Cette animation doit réunir au moins 3 clubs
- ↳ Durée Maxi : 1h30

**Avant chaque animation, organiser un petit briefing rappelant toutes les consignes**

## Recommandations pour les 8/9 ans

Pour toute animation, le club organisateur doit faire une demande auprès de l'OTD 64, un mois avant.

Il s'engage à respecter les règles et les recommandations fédérales pour ces catégories d'âge.

**Compte rendu succinct vers l'OTD 64** : Noms des clubs, effectifs, signature du président attestant que tous les participants sont licenciés (cert. Médicaux)

Pour toutes demandes de documents administratifs, adresser une demande par Mail au Comité

### Participation :

- ↳ A partir de la ceinture blanche/jaune
- ↳ Passeport obligatoire
- ↳ 1 timbre de licence – certificat médical (règlement médical – annexe 7 - article 8)
- ↳ Les Juges/Arbitres seront en judogi

### 8/9 Ans

Contenus pédagogiques : Sous la responsabilité de l'Enseignant du club qui accueille.

**Après une pesée** (en judogi et un contrôle strict de la licence et du certificat médical).

- ↳ Un parcours de jeux éducatifs et d'exercices ludiques : Sous forme d'ateliers techniques et de parcours techniques et de jeux de coordination et/ou randori arbitré
  
- ↳ Les animations peuvent s'effectuer sous formes de randoris éducatifs et surveillés (sous formes de poules : préciser les consignes techniques pour l'attitude et la saisie  
L'arbitre devra intervenir de façon préventive, afin de sécuriser le randori
  
- ↳ Il est possible d'aménager la formule TORA NO KO TAĪ KAĪ (éviter d'évaluer 2 fois le même judoka pour le Yaku Soku Geiko, faire un tournus pour les juges/enseignant)
  
- ↳ Il est essentiel de relativiser le résultat et de valoriser la participation : diplômes, écussons, goûter, récompense pour chacun
  
- ↳ Cette animation doit réunir au moins 3 clubs
  
- ↳ Durée Maxi : 2h

**Avant chaque animation, organiser un petit briefing rappelant toutes les consignes**

**Même cahier de charge pour les organisations départementales**